



Séparé mais pas divorcé peut on vivre avec un(e) autre?

Par **caysclaclo**, le **05/09/2011** à **20:40**

Bonjour,

je me permets de vous envoyer ce mail j'ai besoin d'un renseignement. Je voulais savoir s'il est possible légalement pour une personne étant séparé mais pas encore divorcé de vivre avec une autre personne que sa femme. En bref, mon ami est séparé depuis avril 2011 à la demande de son ex femme, elle a quitté aussitôt le logement et a cessé de payer les factures. Je l'ai rencontré au début du mois de juillet et nous souhaiterions prendre rapidement un logement tous les 2 mais avant ça je veux être sûre que notre aménagement ne lui portera pas préjudice pour le déroulement du divorce. Actuellement, son ex est au courant de notre relation, elle a elle même rencontré quelqu'un mais nous ne sommes pas convaincus que les choses vont continuer à aller aussi bien. merci de me donner une réponse. Cordialement.

Par **mimi493**, le **05/09/2011** à **20:44**

Chacun a le droit de vivre avec qui il veut (entre adultes consentants) mais ça peut être une faute dans le mariage.

donc il y a toujours la possibilité du constat d'adultère, qui n'est pas agréable en lui-même, mais qui, en fin de compte peut n'avoir aucune conséquence : votre ami veut divorcer, donc peu lui importe que ce soit pour faute ou non